
LES AVANTAGES DU MANITOBA

■ ANNEXE 1 : LES AVANTAGES DU MANITOBA

Le Manitoba offre aux entreprises et aux résidents une panoplie unique d'avantages qui font partie de ce qu'on appelle « Les avantages du Manitoba » :

- une main-d'œuvre productive, instruite et multilingue;
- un environnement favorable aux entreprises en termes de coûts, notamment le coût concurrentiel des bureaux et des terrains, les coûts de construction raisonnables, et les taxes et impôts abordables;
- un réseau de télécommunications étendu et moderne;
- un vaste réseau d'installations de recherche et de développement, appuyant l'innovation et la productivité;
- une position géographique pratique, au cœur du continent nord-américain, sur le fuseau horaire du Centre;
- un réseau de voies de communication et d'installations intermodales qui est efficient sur le plan des coûts et qui permet l'expédition des marchandises par route, par chemin de fer, par avion et par bateau, renforcé par de nouveaux investissements importants dans l'infrastructure prévus au cours des prochaines années, y compris CentrePort Canada, la première zone franche et intermodale au Canada;
- un coût de la vie avantageux, avec des tarifs d'électricité parmi les plus bas en Amérique du Nord;
- des services publics fiables et accessibles, notamment un système de santé et un système d'éducation universels et de qualité;
- une culture de bienveillance, qui se traduit par une longue tradition de dons de charité élevés et de bénévolat communautaire;
- une communauté artistique et culturelle dynamique;
- un environnement naturel attrayant qui offre de nombreuses possibilités de loisirs et de détente et qui ajoute à la qualité de vie des Manitobains.

Ci-après se trouvent deux analyses qui illustrent en détail les coûts concurrentiels du Manitoba. La première, intitulée « Comparaison des dépenses, des taxes et des impôts personnels » (voir page 4), compare les niveaux d'imposition et le coût de la vie des provinces pour diverses catégories de famille. La deuxième, intitulée « Le Manitoba : un environnement concurrentiel pour le secteur manufacturier », offre une comparaison détaillée des coûts, des taxes et des impôts des entreprises représentatives dans diverses villes du Canada et des États-Unis (voir page 16).

Depuis 1999, la situation d'ensemble du Manitoba dans le classement des dépenses personnelles, des taxes et des impôts est parmi les meilleures au Canada. Le Manitoba demeure une des provinces où le coût de la vie est le plus abordable. Si l'on combine à celui-ci le montant des taxes et des impôts, notre province figure parmi les trois plus avantageuses pour six familles représentatives.

Grâce à l'aspect concurrentiel de ses taxes, impôts et frais d'exploitation, le Manitoba est l'une des meilleures provinces canadiennes où faire des affaires. Parmi les villes nord-américaines représentatives, Brandon et Winnipeg se classent au premier rang (ou presque) en ce qui concerne les coûts de lancement, les bénéfices nets, les taux généraux d'imposition et le rendement des investissements des petites et des grandes entreprises manufacturières.

■ CÉLÉBRER LE MANITOBA

Les atouts artistiques et culturels dynamiques du Manitoba vont de l'opéra à la musique folk, des pièces du Manitoba Theatre Centre à celles du Fringe Festival, et des traditions ancestrales des Premières nations à celles que nous font découvrir les nombreux groupes ethnoculturels du Manitoba. La scène artistique et culturelle renommée de la province possède une richesse qui permet de célébrer le dynamisme de notre population.

Il y a quelques semaines à peine, on a pu célébrer les réussites sportives et culturelles du Canada lors des Jeux olympiques d'hiver à Vancouver. Le pavillon CentrePlace Manitoba, au site olympique VilleVivante, a accueilli plus de 100 000 visiteurs. Ce pavillon unique a reçu le prix Étoile de la durabilité, et a fourni des renseignements sur le Manitoba et sur le Musée canadien des droits de la personne.

Retrouvailles Manitoba 2010 a parrainé une soirée sociale la veille de la journée du Manitoba aux Jeux olympiques. Grâce à la musique de divers groupes et artistes tels que DJ Hunnicutt et DJ Co-op, Doc Walker, Streeheart, Eagle & Hawk, Sierra Noble et Chic Gamine, 900 personnes, y compris des Manitobains expatriés, des athlètes, des touristes, des familles et des groupes d'amis, ont pu vivre une véritable célébration manitobaine. Plus de 30 artistes manitobains se sont produits pendant les deux semaines des Jeux olympiques à Vancouver.

Retrouvailles Manitoba 2010 est une initiative de plusieurs partenaires, dirigée par Destination Winnipeg, Voyage Manitoba et le gouvernement du Manitoba. C'est une année de célébrations qui visent à réunir des résidents anciens et actuels du Manitoba pour fêter les nombreux festivals, manifestations et divertissements offerts au Manitoba tout au long de l'année. La plus grande soirée sociale du monde aura lieu le 15 mai 2010 pour célébrer le 140^e anniversaire du Manitoba. Pour l'instant, 60 collectivités de la province organisent des soirées sociales simultanées pour accueillir environ 30 000 personnes.

Comparaison des dépenses, taxes et impôts personnels pour 2010

Célibataire : 30 000 \$	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.
Impôt provincial sur le revenu	869	1 134	1 428	1 514	773
Cotisations d'assurance-santé	684	0	0	0	300
<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>	<u>1 553</u>	<u>1 134</u>	<u>1 428</u>	<u>1 514</u>	<u>1 073</u>
Taxe sur les ventes au détail	386	0	198	310	531
Crédit pour la taxe sur le carbone	(105)	0	0	0	0
<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>	<u>1 834</u>	<u>1 134</u>	<u>1 626</u>	<u>1 824</u>	<u>1 605</u>
Loyer	11 028	10 956	8 100	7 380	11 112
Électricité	309	668	553	324	554
Transport en commun	832	921	758	792	1 364
Téléphone	312	279	258	286	260
<u>Total – Coût de la vie</u>	<u>12 480</u>	<u>12 823</u>	<u>9 670</u>	<u>8 782</u>	<u>13 290</u>
<u>Total – Dépenses, taxes et impôts personnels</u>	<u>14 314</u>	<u>13 958</u>	<u>11 296</u>	<u>10 606</u>	<u>14 895</u>
Parent seul avec un enfant : 30 000 \$	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.
Impôt provincial sur le revenu	(391)	0	(442)	95	(898)
Cotisations d'assurance-santé	490	0	0	0	300
<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>	<u>99</u>	<u>0</u>	<u>(442)</u>	<u>95</u>	<u>(598)</u>
Crédit d'impôt à l'emploi ou familial	0	(694)	0	0	0
Prestations pour enfants	0	0	0	0	(210)
Taxe sur les ventes au détail	502	0	258	403	691
Crédit pour la taxe sur le carbone	(210)	0	0	0	0
<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>	<u>391</u>	<u>(694)</u>	<u>(184)</u>	<u>497</u>	<u>(118)</u>
Loyer	11 028	10 956	8 100	7 380	11 112
Garde d'enfant	5 521	3 600	3 696	3 335	996
Électricité	309	668	553	324	554
Transport en commun	832	921	758	792	1 364
Téléphone	312	279	258	286	260
<u>Total – Coût de la vie</u>	<u>18 001</u>	<u>16 423</u>	<u>13 366</u>	<u>12 117</u>	<u>14 286</u>
<u>Total – Dépenses, taxes et impôts personnels</u>	<u>18 392</u>	<u>15 729</u>	<u>13 181</u>	<u>12 615</u>	<u>14 169</u>

Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des chiffres.

Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	
					Célibataire : 30 000 \$
1 198	1 718	1 778	2 005	1 566	Impôt provincial sur le revenu
578	0	0	0	0	Cotisations d'assurance-santé
<u>1 776</u>	<u>1 718</u>	<u>1 778</u>	<u>2 005</u>	<u>1 566</u>	<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>
428	507	534	343	588	Taxe sur les ventes au détail
0	0	0	0	0	Crédit pour la taxe sur le carbone
<u>2 204</u>	<u>2 225</u>	<u>2 312</u>	<u>2 348</u>	<u>2 154</u>	<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>
7 248	6 492	8 520	6 720	7 104	Loyer
328	513	612	825	523	Électricité
658	705	766	649	775	Transport en commun
260	266	303	296	266	Téléphone
<u>8 494</u>	<u>7 976</u>	<u>10 201</u>	<u>8 491</u>	<u>8 668</u>	<u>Total – Coût de la vie</u>
<u>10 697</u>	<u>10 201</u>	<u>12 513</u>	<u>10 839</u>	<u>10 822</u>	<u>Total – Dépenses, taxes et impôts personnels</u>
					Parent seul avec un enfant : 30 000 \$
1 523	231	819	1 148	0	Impôt provincial sur le revenu
408	0	0	0	0	Cotisations d'assurance-santé
<u>1 931</u>	<u>231</u>	<u>819</u>	<u>1 148</u>	<u>0</u>	<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>
(372)	0	0	0	0	Crédit d'impôt à l'emploi ou familial
(2 823)	(323)	0	0	0	Prestations pour enfants
556	659	694	446	764	Taxe sur les ventes au détail
0	0	0	0	0	Crédit pour la taxe sur le carbone
<u>(708)</u>	<u>567</u>	<u>1 513</u>	<u>1 594</u>	<u>764</u>	<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>
7 248	6 492	8 520	6 720	7 104	Loyer
1 820	2 922	4 170	3 652	7 094	Garde d'enfant
328	513	612	825	523	Électricité
658	705	766	649	775	Transport en commun
260	266	303	296	266	Téléphone
<u>10 314</u>	<u>10 898</u>	<u>14 371</u>	<u>12 143</u>	<u>15 762</u>	<u>Total – Coût de la vie</u>
<u>9 606</u>	<u>11 465</u>	<u>15 884</u>	<u>13 736</u>	<u>16 527</u>	<u>Total – Dépenses, taxes et impôts personnels</u>

Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des chiffres.

Comparaison des dépenses, taxes et impôts personnels pour 2010

Famille de quatre, un revenu : 40 000 \$	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.
Impôt provincial sur le revenu	810	625	(137)	2 034	141
Cotisations d'assurance-santé	1 368	0	0	0	450
<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>	<u>2 178</u>	<u>625</u>	<u>(137)</u>	<u>2 034</u>	<u>591</u>
Crédit d'impôt à l'emploi ou familial	0	(1 325)	0	0	0
Prestations pour enfants	(56)	0	0	0	0
Crédits d'impôt foncier	(570)	0	0	(650)	(213)
Taxe sur les ventes au détail	949	0	542	871	1 381
Taxe sur l'essence	536	180	300	230	446
Crédit pour la taxe sur le carbone	(139)	0	0	0	0
<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>	<u>2 898</u>	<u>(520)</u>	<u>705</u>	<u>2 485</u>	<u>2 205</u>
Frais d'hypothèque	20 509	14 576	11 372	8 790	15 382
Impôt foncier	3 698	2 011	2 947	2 629	3 296
Chauffage	1 404	920	1 208	1 361	1 198
Électricité	557	1 202	995	583	998
Assurance automobile	1 355	1 290	876	1 035	2 952
Téléphone	312	279	258	286	260
<u>Total – Coût de la vie</u>	<u>27 835</u>	<u>20 278</u>	<u>17 656</u>	<u>14 684</u>	<u>24 086</u>
<u>Total – Dépenses, taxes et impôts personnels</u>	<u>30 733</u>	<u>19 758</u>	<u>18 361</u>	<u>17 169</u>	<u>26 291</u>
Famille de quatre, un revenu : 60 000 \$	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.
Impôt provincial sur le revenu	2 554	2 584	2 766	4 776	3 069
Cotisations d'assurance-santé	1 368	0	0	0	600
<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>	<u>3 922</u>	<u>2 584</u>	<u>2 766</u>	<u>4 776</u>	<u>3 669</u>
Crédit d'impôt à l'emploi ou familial	0	(1 325)	0	0	0
Prestations pour enfants	(439)	0	0	0	0
Crédits d'impôt foncier	(570)	0	0	(650)	0
Taxe sur les ventes au détail	1 388	0	866	1 176	1 992
Taxe sur l'essence	536	180	300	230	446
<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>	<u>4 836</u>	<u>1 439</u>	<u>3 932</u>	<u>5 532</u>	<u>6 107</u>
Frais d'hypothèque	20 509	14 576	11 372	8 790	15 382
Impôt foncier	3 698	2 011	2 947	2 629	3 296
Chauffage	1 404	920	1 208	1 361	1 198
Électricité	557	1 202	995	583	998
Assurance automobile	1 355	1 290	876	1 035	2 952
Téléphone	312	279	258	286	260
<u>Total – Coût de la vie</u>	<u>27 835</u>	<u>20 278</u>	<u>17 656</u>	<u>14 684</u>	<u>24 086</u>
<u>Total – Dépenses, taxes et impôts personnels</u>	<u>32 671</u>	<u>21 717</u>	<u>21 588</u>	<u>20 216</u>	<u>30 194</u>

Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des chiffres.

Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	
1 967	1 915	2 749	2 770	2 372	Famille de quatre, un revenu : 40 000 \$
786	0	0	0	0	Impôt provincial sur le revenu
<u>2 753</u>	<u>1 915</u>	<u>2 749</u>	<u>2 770</u>	<u>2 372</u>	Cotisations d'assurance-santé
					<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>
(562)	0	0	0	0	Crédit d'impôt à l'emploi ou familial
(3 136)	(250)	0	0	0	Prestations pour enfants
(350)	0	0	0	0	Crédits d'impôt foncier
1 202	1 310	1 432	924	1 622	Taxe sur les ventes au détail
498	360	464	316	486	Taxe sur l'essence
0	0	0	0	0	Crédit pour la taxe sur le carbone
<u>405</u>	<u>3 335</u>	<u>4 645</u>	<u>4 010</u>	<u>4 480</u>	<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>
9 192	8 350	7 837	5 860	7 636	Frais d'hypothèque
3 182	2 402	2 335	2 368	1 681	Impôt foncier
1 780	1 416	1 117	1 995	1 814	Chauffage
591	923	1 013	1 485	941	Électricité
825	859	1 091	840	1 416	Assurance automobile
260	266	303	296	266	Téléphone
<u>15 830</u>	<u>14 216</u>	<u>13 696</u>	<u>12 844</u>	<u>13 754</u>	<u>Total – Coût de la vie</u>
<u>16 236</u>	<u>17 552</u>	<u>18 341</u>	<u>16 854</u>	<u>18 234</u>	Total – Dépenses, taxes et impôts personnels
Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Famille de quatre, un revenu : 60 000 \$
5 378	4 708	5 717	5 490	4 900	Impôt provincial sur le revenu
1 155	0	0	0	0	Cotisations d'assurance-santé
<u>6 533</u>	<u>4 708</u>	<u>5 717</u>	<u>5 490</u>	<u>4 900</u>	<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>
0	0	0	0	0	Crédit d'impôt à l'emploi ou familial
(2 473)	(250)	0	0	0	Prestations pour enfants
0	0	0	0	0	Crédits d'impôt foncier
1 640	1 895	1 797	1 291	2 082	Taxe sur les ventes au détail
498	360	464	316	486	Taxe sur l'essence
<u>6 198</u>	<u>6 713</u>	<u>7 978</u>	<u>7 097</u>	<u>7 468</u>	<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>
9 192	8 350	7 837	5 860	7 636	Frais d'hypothèque
3 182	2 402	2 335	2 368	1 681	Impôt foncier
1 780	1 416	1 317	1 995	1 914	Chauffage
591	923	1 013	1 485	941	Électricité
825	859	1 091	840	1 416	Assurance automobile
260	266	303	296	266	Téléphone
<u>15 830</u>	<u>14 216</u>	<u>13 896</u>	<u>12 844</u>	<u>13 854</u>	<u>Total – Coût de la vie</u>
<u>22 028</u>	<u>20 930</u>	<u>21 874</u>	<u>19 941</u>	<u>21 322</u>	Total – Dépenses, taxes et impôts personnels

Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des chiffres.

Comparaison des dépenses, taxes et impôts personnels pour 2010

Famille de quatre, deux revenus : 60 000 \$	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.
Impôt provincial sur le revenu	1 156	1 332	937	3 100	773
Cotisations d'assurance-santé	1 368	0	0	0	300
Sous-total – IPR et cotisations	2 524	1 332	937	3 100	1 073
Crédit d'impôt à l'emploi ou familial	0	(1 325)	0	0	0
Prestations pour enfants	(252)	0	0	0	0
Crédits d'impôt foncier	(570)	0	0	(650)	(93)
Taxe sur les ventes au détail	1 388	0	866	1 176	1 992
Taxe sur l'essence	804	270	450	345	669
Crédit pour la taxe sur le carbone	(19)	0	0	0	0
Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.	3 875	277	2 253	3 971	3 641
Frais d'hypothèque	20 509	14 576	11 372	8 790	15 382
Impôt foncier	3 698	2 011	2 947	2 629	3 296
Garde d'enfant	16 442	13 200	11 952	9 776	8 000
Chauffage	1 404	920	1 208	1 361	1 198
Électricité	557	1 202	995	583	998
Assurance automobile	2 624	2 479	1 692	1 984	5 767
Téléphone	312	279	258	286	260
Total – Coût de la vie	45 546	34 667	30 424	25 409	34 901
Total – Dépenses, taxes et impôts personnels	49 420	34 944	32 678	29 380	38 543
Famille de cinq, deux revenus : 75 000 \$	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.
Impôt provincial sur le revenu	1 820	2 214	1 689	4 226	1 724
Cotisations d'assurance-santé	1 368	0	0	0	516
Sous-total – IPR et cotisations	3 188	2 214	1 689	4 226	2 240
Crédit d'impôt à l'emploi ou familial	0	(1 704)	0	0	0
Prestations pour enfants	(688)	0	0	0	0
Crédits d'impôt foncier	(570)	0	0	(650)	0
Taxe sur les ventes au détail	1 752	0	1 009	1 572	2 396
Taxe sur l'essence	804	270	450	345	669
Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.	4 486	780	3 148	5 493	5 305
Frais d'hypothèque	25 014	17 281	11 793	11 561	22 066
Impôt foncier	4 473	2 573	4 163	3 477	4 702
Garde d'enfant	24 663	20 952	17 928	14 485	12 500
Chauffage	2 340	1 533	2 013	2 268	1 997
Électricité	928	2 003	1 658	972	1 663
Assurance automobile	2 624	2 479	1 692	1 984	5 767
Téléphone	312	279	258	286	260
Total – Coût de la vie	60 354	47 100	39 505	35 033	48 955
Total – Dépenses, taxes et impôts personnels	64 839	47 880	42 654	40 526	54 260

Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des chiffres.

Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	
4 762	2 519	2 669	3 045	2 568	Famille de quatre, deux revenus : 60 000 \$
1 155	0	0	0	0	Impôt provincial sur le revenu
<u>5 917</u>	<u>2 519</u>	<u>2 669</u>	<u>3 045</u>	<u>2 568</u>	Cotisations d'assurance-santé
					<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>
0	0	0	0	0	Crédit d'impôt à l'emploi ou familial
(2 473)	(250)	0	0	0	Prestations pour enfants
0	0	0	0	0	Crédits d'impôt foncier
1 640	1 895	1 797	1 291	2 082	Taxe sur les ventes au détail
747	540	696	474	729	Taxe sur l'essence
0	0	0	0	0	Crédit pour la taxe sur le carbone
<u>5 830</u>	<u>4 704</u>	<u>5 162</u>	<u>4 810</u>	<u>5 379</u>	<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>
9 192	8 350	7 837	5 860	7 636	Frais d'hypothèque
3 182	2 402	2 335	2 368	1 681	Impôt foncier
3 640	12 844	14 750	11 492	16 708	Garde d'enfant
1 780	1 416	1 317	1 995	1 914	Chauffage
591	923	1 013	1 485	941	Électricité
1 546	1 667	2 124	1 605	2 780	Assurance automobile
260	266	303	296	266	Téléphone
<u>20 191</u>	<u>27 868</u>	<u>29 679</u>	<u>25 101</u>	<u>31 926</u>	<u>Total – Coût de la vie</u>
<u>26 021</u>	<u>32 572</u>	<u>34 841</u>	<u>29 911</u>	<u>37 305</u>	Total – Dépenses, taxes et impôts personnels
Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	
7 244	3 729	3 935	4 544	3 989	Famille de cinq, deux revenus : 75 000 \$
1 155	0	0	0	0	Impôt provincial sur le revenu
<u>8 399</u>	<u>3 729</u>	<u>3 935</u>	<u>4 544</u>	<u>3 989</u>	Cotisations d'assurance-santé
					<u>Sous-total – IPR et cotisations</u>
0	0	0	0	0	Crédit d'impôt à l'emploi ou familial
(2 918)	(146)	0	0	0	Prestations pour enfants
0	0	0	0	0	Crédits d'impôt foncier
2 086	2 632	2 556	1 580	2 589	Taxe sur les ventes au détail
747	540	696	474	729	Taxe sur l'essence
<u>8 313</u>	<u>6 755</u>	<u>7 187</u>	<u>6 598</u>	<u>7 307</u>	<u>Total – Taxes, impôts, crédits et cotisations prov.</u>
14 906	13 873	11 353	9 083	12 177	Frais d'hypothèque
5 342	4 502	3 382	3 670	2 706	Impôt foncier
5 460	19 266	22 548	13 896	25 062	Garde d'enfant
2 967	2 360	2 195	3 325	3 190	Chauffage
985	1 538	1 688	2 475	1 568	Électricité
1 546	1 667	2 124	1 605	2 780	Assurance automobile
260	266	303	296	266	Téléphone
<u>31 466</u>	<u>43 472</u>	<u>43 593</u>	<u>34 350</u>	<u>47 749</u>	<u>Total – Coût de la vie</u>
<u>39 779</u>	<u>50 228</u>	<u>50 780</u>	<u>40 948</u>	<u>55 056</u>	Total – Dépenses, taxes et impôts personnels

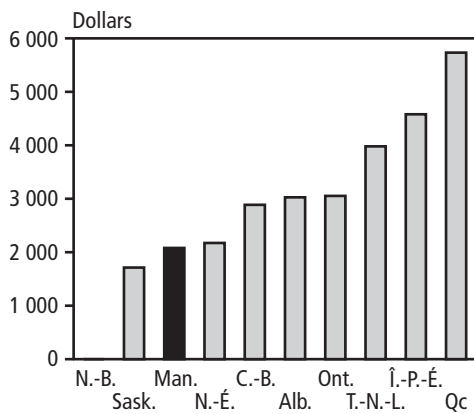
Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des chiffres.

Comparaison des dépenses, taxes et impôts personnels nets (moins le crédit d'impôt pour les diplômés et le remboursement des frais de scolarité) pour 2010

Célibataire : 50 000 \$	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.
Impôt provincial sur le revenu	2 199	3 026	3 904	4 578	2 455
Crédit d'impôt pour les diplômés et remboursement des frais de scolarité	0	0	(2 000)	(2 500)	0
Cotisations d'assurance-santé	684	0	0	0	600
Sous-total – IPR, crédit et cotisations	2 883	3 026	1 904	2 078	3 055
Crédits d'impôt foncier	(570)	0	0	(650)	0
Taxe sur les ventes au détail	584	0	352	512	843
Taxe sur l'essence	536	180	300	230	446
Total – Taxes, impôts, crédit et cotisations prov.	3 434	3 206	2 556	2 169	4 344
Frais d'hypothèque	20 509	14 576	11 372	8 790	15 382
Impôt foncier	3 698	2 011	2 947	2 629	3 296
Chauffage	1 404	920	1 208	1 361	1 198
Électricité	557	1 202	995	583	998
Assurance automobile	1 355	1 290	876	1 035	2 952
Téléphone	312	279	258	286	260
Total – Coût de la vie	27 835	20 278	17 656	14 684	24 086
Total – Dépenses, taxes et impôts personnels	31 268	23 484	20 213	16 854	28 431

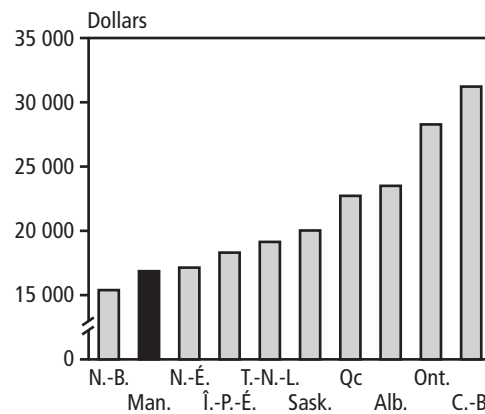
Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des chiffres.

Impôt sur le revenu et cotisations d'assurance-santé Moins le crédit d'impôt pour les diplômés et le remboursement des frais de scolarité



Source : Finances Manitoba

Dépenses, taxes et impôts personnels Diplômé gagnant un revenu de 50 000 \$



Source : Finances Manitoba

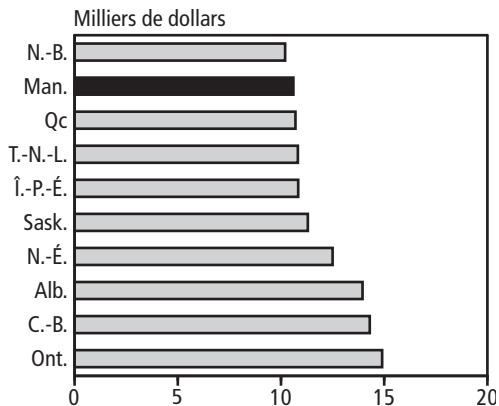
Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Célibataire : 50 000 \$
5 157	3 998	4 673	4 580	3 978	Impôt provincial sur le revenu
0	(3 998)	(2 500)	0	0	Crédit d'impôt pour les diplômés et remboursement des frais de scolarité
578	0	0	0	0	Cotisations d'assurance-santé
<u>5 734</u>	<u>0</u>	<u>2 173</u>	<u>4 580</u>	<u>3 978</u>	<u>Sous-total – IPR, crédit et cotisations</u>
(50)	0	0	0	0	Crédits d'impôt foncier
711	801	807	554	926	Taxe sur les ventes au détail
498	360	464	316	486	Taxe sur l'essence
<u>6 893</u>	<u>1 161</u>	<u>3 444</u>	<u>5 450</u>	<u>5 390</u>	<u>Total – Taxes, impôts, crédit et cotisations prov.</u>
9 192	8 350	7 837	5 860	7 636	Frais d'hypothèque
3 182	2 402	2 335	2 368	1 681	Impôt foncier
1 780	1 416	1 117	1 995	1 814	Chauffage
591	923	1 013	1 485	941	Électricité
825	859	1 091	840	1 416	Assurance automobile
260	266	303	296	266	Téléphone
<u>15 830</u>	<u>14 216</u>	<u>13 696</u>	<u>12 844</u>	<u>13 754</u>	<u>Total – Coût de la vie</u>
<u>22 724</u>	<u>15 378</u>	<u>17 140</u>	<u>18 294</u>	<u>19 143</u>	Total – Dépenses, taxes et impôts personnels

Les totaux peuvent varier à cause de l'arrondissement des chiffres.

Comparaison des dépenses, taxes et impôts personnels pour 2010

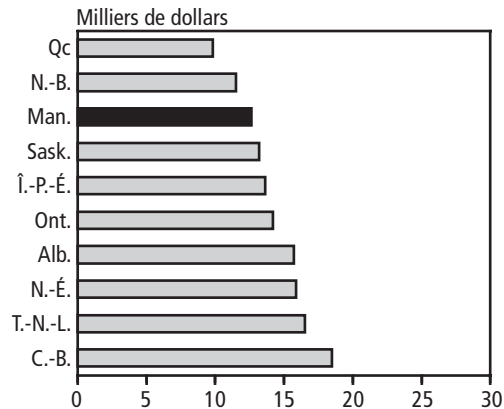
Célibataire

Revenu total : 30 000 \$



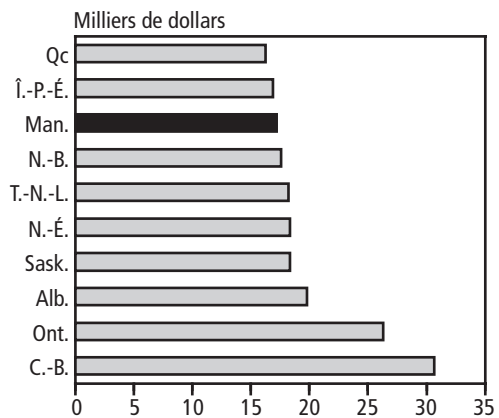
Parent seul

Revenu total : 30 000 \$



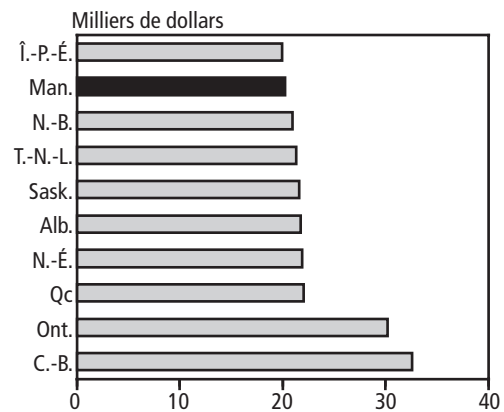
Famille de quatre, un revenu

Revenu total : 40 000 \$



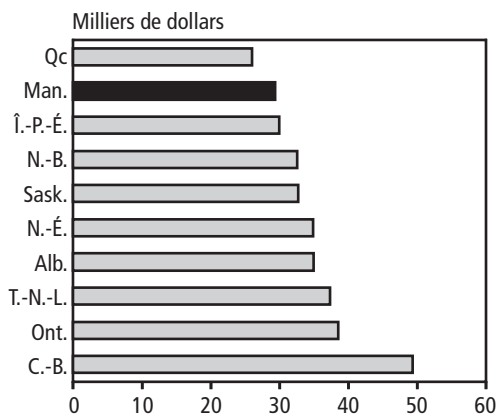
Famille de quatre, un revenu

Revenu total : 60 000 \$



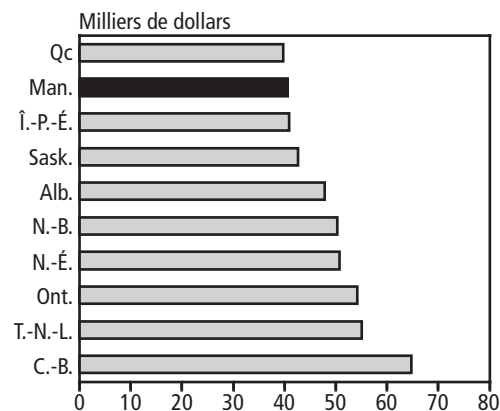
Famille de quatre, deux revenus

Revenu total : 60 000 \$



Famille de cinq, deux revenus

Revenu total : 75 000 \$



■ NOTES

L'impôt sur le revenu provincial¹, les crédits et les cotisations sont basés sur les renseignements disponibles avant le 23 mars 2010 pour les principaux centres urbains suivants de chaque province : Vancouver, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Montréal, Saint John, Halifax, Charlottetown et St. John's.

Assurance automobile. La couverture comprend une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars, une franchise tous risques de 500 \$, l'assurance individuelle et l'assurance familiale de deux millions de dollars (avenant SEF 44) dans les provinces n'offrant pas une assurance pour préjudices sans égard à la faute, et l'assurance pour préjudices à Montréal, offerte par la Société de l'assurance automobile du Québec. Le conducteur est marié et âgé de 35 ans, et il n'a eu aucun accident et aucune condamnation depuis 15 ans ou plus. Il utilise l'auto pour se rendre au travail et à l'école en effectuant un trajet limité. Les tarifs de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba ont été fournis respectivement par l'Insurance Corporation of British Columbia, par SGI Canada et par la Société d'assurance publique du Manitoba. Les tarifs dans les autres villes représentent la moyenne de dix assureurs privés offrant une couverture dans les provinces où se trouvent ces villes. Les calculs de l'assurance automobile ne tiennent pas compte des tarifs réduits, le cas échéant, en vigueur pour les véhicules additionnels, ni des rabais consentis par la Société d'assurance publique du Manitoba ou d'autres compagnies d'assurance. Dans les exemples fournis, les voitures assurées sont la Dodge Caravan 2000 et la Chevrolet Malibu 2003, deux des véhicules les plus fréquemment conduits au Manitoba. Les familles de quatre personnes ayant un seul revenu de 40 000 \$ et 60 000 \$ assurent la Malibu et les familles à deux revenus de quatre et cinq personnes gagnant respectivement 60 000 \$ et 75 000 \$ assurent à la fois la Malibu et la Caravan.

Garde d'enfants. Les frais de garde d'enfants correspondent aux frais annuels que les parents acquittent (moins les allocations qu'ils perçoivent) pour leurs enfants d'âge préscolaire, en général âgés de plus de deux ans et de moins de six ans, pendant 260 jours ou 12 mois par an. Le Manitoba et le Québec sont les deux seules provinces où les frais maximaux que doivent payer les parents sont fixés par règlement. Le montant des frais dans les autres provinces a été obtenu en ligne ou est tiré d'une étude effectuée au premier trimestre 2010.

Électricité. Le coût est basé sur une consommation annuelle de 8 100 kWh pour un bungalow individuel, pour les familles ayant un revenu de 40 000 \$ et de 60 000 \$. La consommation annuelle de 4 500 kWh est utilisée pour la personne célibataire et la famille monoparentale qui sont locataires et celle de 13 500 kWh pour la famille ayant un revenu de 75 000 \$. Le coût n'inclut ni les taxes, ni les frais municipaux.

Taxe sur l'essence. Les calculs sont basés sur une consommation annuelle de 2 000 litres d'essence pour les familles à un seul véhicule et de 3 000 litres pour les familles à deux véhicules. La taxe sur l'essence comprend tous les prélèvements provinciaux sur l'essence, y compris la taxe sur le carbone et la taxe de vente, le cas échéant. La taxe de vente est basée sur les prix à la pompe en date du 15 décembre 2009.

Cotisations d'assurance-santé. Cotisations annuelles pour les services médicaux et l'assurance-hospitalisation dans les provinces qui les perçoivent. Les cotisations au régime d'assurance-médicaments du Québec sont incluses dans cette catégorie.

Chauffage domiciliaire. Le coût est basé sur un niveau de consommation annuelle de 3 200 mètres cubes de gaz naturel pour un bungalow individuel, pour les familles ayant un revenu de 40 000 \$ et de 60 000 \$. La consommation annuelle

¹ Les tableaux tiennent compte des changements budgétaires de 2010 pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, ainsi que du budget fédéral.

pour un bungalow individuel a été ajustée proportionnellement pour les familles ayant un revenu de 75 000 \$ afin de refléter ce que serait la consommation pour une maison individuelle à deux étages, de catégorie luxe. Dans le cas des provinces de l'Atlantique, les chiffres représentent la consommation équivalente en huile de chauffage, en unités BTU. Les prestations de remboursement des frais de chauffage domiciliaire ont été déduites des coûts de chauffage domiciliaire, s'il y a lieu.

Frais d'hypothèque. On prend comme point de départ des calculs le prix moyen d'un bungalow individuel pour les familles ayant un revenu de 40 000 \$ et de 60 000 \$ ainsi que pour le diplômé ayant un revenu de 50 000 \$ et d'une maison individuelle à deux étages, de catégorie luxe, pour les familles ayant un revenu de 75 000 \$, conformément à l'Étude sur le prix des maisons au Canada de Royal LePage (quatrième trimestre 2009). On suppose que la moitié du prix de la maison est financé par un prêt hypothécaire de 25 ans, amorti à un taux d'intérêt fixe de 5,5 % sur cinq ans.

Prestations pour enfants nettes. Les chiffres mentionnés se rapportent à des programmes provinciaux comparables à la Prestation fiscale canadienne pour enfants et s'appliquent aux familles ayant des enfants. Il existe des prestations pour enfants en Colombie-Britannique (Prestation familiale de la Colombie-Britannique et Supplément au revenu gagné de la Colombie-Britannique), en Alberta (crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta), au Manitoba (Prestation manitobaine pour enfants), en Ontario (Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et Prestation pour enfants de l'Ontario), au Québec (paiement de Soutien aux enfants), au Nouveau-Brunswick (Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick et Supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick), en Nouvelle-Écosse (Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse) et à Terre-Neuve-et-Labrador (prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador).

Impôt foncier. Les calculs sont faits en se basant sur la valeur imposable d'un bungalow individuel pour les familles ayant un revenu de 40 000 \$ et 60 000 \$, conformément au document intitulé *2007 Residential Property Taxes and Utility Charges Survey* (Cité d'Edmonton) mis à jour pour 2009 par la composante d'impôt foncier de l'indice des prix à la consommation de chaque province. Les impôts fonciers pour un bungalow individuel ont été ajustés proportionnellement pour les familles ayant un revenu de 75 000 \$ afin de refléter ce que seraient les impôts fonciers pour une maison individuelle à deux étages, de catégorie luxe.

Impôt provincial sur le revenu. Les calculs se rapportent aux situations suivantes : une personne seule, locataire, ayant un revenu gagné de 30 000 \$; un parent seul, locataire, ayant un enfant d'âge préscolaire et un revenu gagné de 30 000 \$; et trois profils familiaux ayant un revenu gagné de 40 000 \$, 60 000 \$ et 75 000 \$, respectivement. Ces revenus ne comprennent pas la Prestation universelle pour la garde d'enfant, mais les calculs du revenu imposable tiennent compte de cette prestation. Dans le cas du chef de famille monoparentale, la Prestation universelle pour la garde d'enfant est considérée comme un revenu imposable pour l'enfant à charge. Les familles correspondent à l'un des modèles suivants : une personne qui gagne un revenu, un conjoint et deux enfants d'âge préscolaire; deux personnes qui gagnent chacune un revenu et deux enfants d'âge préscolaire; deux personnes qui gagnent chacune un revenu et trois enfants d'âge préscolaire. Dans le cas des familles à deux revenus, on présume que l'un des conjoints gagne 60 % du revenu familial, et l'autre 40 %. Les crédits d'impôt non remboursables incluent les crédits accordés pour les cotisations au Régime de pensions du Canada, ou au Régime de rentes du Québec, et les cotisations à l'assurance-emploi. Dans le cas du chef de famille monoparentale, les frais de garde particuliers à chaque province, moins le montant des allocations, ont été déduits du revenu. Dans le cas des familles à deux revenus, les frais de garde d'enfants admissibles ont été déduits du revenu du conjoint qui gagne le moins. Dans le cas des contribuables du Québec, l'impôt brut sur le revenu personnel est réduit par l'abattement fiscal fédéral (16,5 %). Les crédits remboursables sur la taxe de vente et les réductions d'impôt provinciales ont été déduits de l'impôt sur le revenu à payer. Les crédits d'impôt foncier pour locataires sont inclus dans l'impôt sur le revenu, mais les crédits d'impôt foncier pour propriétaires sont indiqués à part.

Loyer. Les chiffres proviennent de l'*Enquête sur les logements locatifs* de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (octobre 2009) et prennent comme point de départ le coût moyen de location, dans chaque centre urbain, d'un appartement à une chambre à coucher.

Taxe sur les ventes au détail. Les calculs sont faits en se basant sur l'ensemble des dépenses moyennes selon certains paliers de revenu brut dans l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (2007) de Statistique Canada. Les résultats sont majorés en fonction des valeurs de 2009 au moyen de l'indice des prix à la consommation de chaque province. En ce qui concerne la Colombie-Britannique et l'Ontario, les montants sont fondés sur le nouveau régime de la taxe de vente harmonisée.

Transport en commun. On prend comme point de départ des calculs le prix d'une carte mensuelle pour un adulte en vigueur au mois de février 2010. Le crédit d'impôt fédéral non remboursable pour le transport en commun a permis de réduire les frais de transport en commun pris en compte dans le cas des célibataires et des familles monoparentales avec un enfant.

Téléphone. Il s'agit du tarif résidentiel de base.

■ ANNEXE 2 :

LE MANITOBA : UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL POUR LE SECTEUR MANUFACTURIER

Le secteur manufacturier manitobain est hautement diversifié et génère une grande variété de biens industriels et de biens de consommation. Les principaux biens manufacturés au Manitoba sont les autobus urbains et interurbains, l'équipement

aérospatial, les métaux de première fusion, les métaux ouvrés, les produits chimiques industriels, la machinerie, les produits pharmaceutiques, les viandes transformées, les légumes et produits céréaliers transformés, les meubles, les produits en matière plastique et les fenêtres manufacturées. Le Manitoba est le plus important fabricant d'autobus en Amérique du Nord et se classe au troisième rang des plus grands centres canadiens de fabrication de matériel aérospatial. La société Biovail de Steinbach est l'une des plus grandes entreprises pharmaceutiques canadiennes. La société Les Aliments Maple Leaf exploite à Brandon – la deuxième ville en importance de la province – un établissement de transformation des viandes parmi les plus grands et les plus avancés du monde du point de vue technologique.

Le contexte commercial concurrentiel du Manitoba continue d'attirer des investissements manufacturiers, en raison notamment :

- de la situation centrale de la province et de son excellent réseau de transport vers les autres parties de l'Amérique du Nord;
- du coût peu élevé des terrains à usage industriel ou commercial;
- d'un coût de l'électricité qui est parmi les plus bas au monde;
- d'une main-d'œuvre instruite et compétente;
- du régime de crédits d'impôt pour la recherche et le développement, qui est l'un des meilleurs.

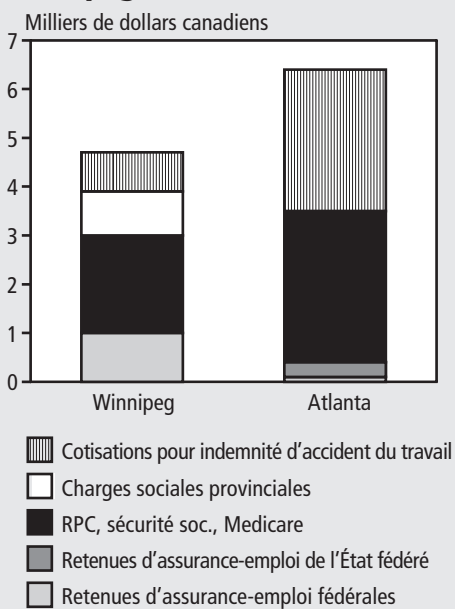
Le ministère des Finances du Manitoba utilise un modèle de mesure de la compétitivité qui lui permet de comparer la structure fiscale et l'ensemble des coûts de deux entreprises représentatives, l'une petite et l'autre plus grande, à ceux de plusieurs autres villes d'Amérique du Nord.

Le modèle simule les coûts de lancement, les frais d'exploitation et les profils fiscaux sur une période de vingt ans. Il tient compte des changements fiscaux inconditionnels à venir qui ont été annoncés par les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les gouvernements des États américains. Les profils des entreprises représentatives ont été actualisés à l'aide des données les plus récentes de Statistique Canada, des conseils de développement économique local et d'autres sources publiques.

Prélèvements liés à la paie

Les employeurs américains versent des cotisations d'assurance-emploi à l'État fédéral et aux États fédérés, des contributions d'assurance-sociale et des contributions à Medicare et ils doivent aussi payer des cotisations versées au régime d'indemnisation des accidents du travail. Les employeurs canadiens ne versent pas de taxes provinciales des employeurs ou de contributions à des régimes d'assurance-maladie, quoique certaines provinces imposent des charges sociales. Par exemple, pour un même niveau salarial, une entreprise à Atlanta aura un taux de charges sociales et de prélèvements liés aux salaires qui sera plus élevé que celui d'une entreprise de Winnipeg.

Charges sociales et prélèvements par employé - Grande entreprise manufacturière - Winnipeg et Atlanta



Comparaison de la compétitivité entre différentes villes

Les indicateurs suivants sont utilisés pour évaluer la compétitivité relative aux coûts et aux taxes et impôts de deux entreprises manufacturières, l'une petite et l'autre grande :

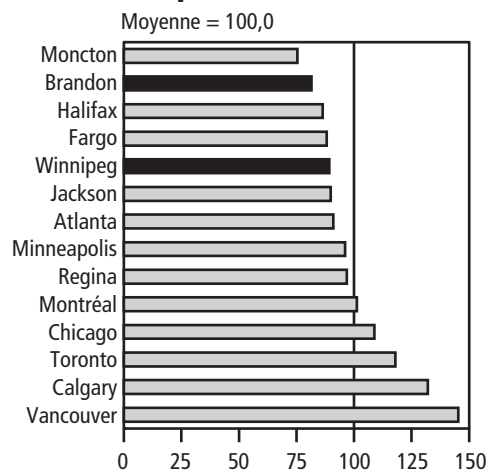
- le coût net d'investissement ou les coûts de lancement (y compris les taxes et impôts);
- les bénéfices nets, avant impôts;
- les taux d'imposition réels;
- le taux de rentabilité interne.

Le modèle se sert des coûts réels de chaque ville et calcule le revenu net et les mouvements de trésorerie, y compris les coûts de lancement, en se basant sur les frais d'exploitation de chaque endroit². Les résultats de chaque ville sont comparés à la moyenne globale de toutes les villes pour chacun des indicateurs et sont présentés dans les tableaux qui suivent.

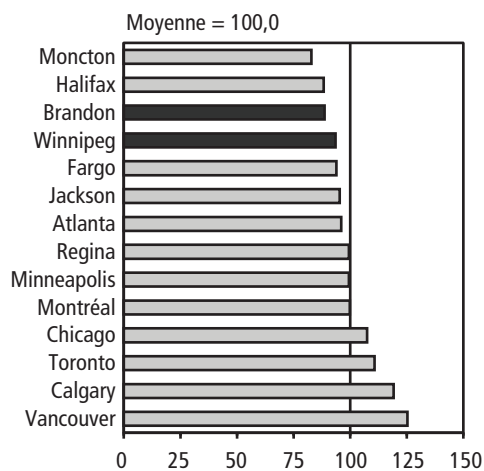
Coût net d'investissement

Les coûts de lancement d'une usine de fabrication (terrain, bâtiment, équipement et matériel) au Manitoba sont parmi les moins élevés des villes du modèle. Les crédits d'impôt à l'investissement affectés aux immobilisations réduisent le coût net d'investissement. Dans les centres urbains de plus grande taille, les coûts de lancement ont tendance à être plus élevés à cause du coût des terrains et du coût de la main-d'œuvre de construction.

Coût net d'investissement Petite entreprise manufacturière



Coût net d'investissement Grande entreprise manufacturière



² Afin de permettre la comparaison, les montants des données américaines ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen de novembre 2009 (1 \$ US = 1,06 \$ CA).

Bénéfices nets avant impôts

Le montant des bénéfices nets avant impôts permet de comparer la compétitivité du Manitoba à celle d'autres régions en ce qui concerne les coûts. On le calcule en soustrayant des chiffres d'affaires annuels fixes les coûts des matériaux de fabrication et les frais d'exploitation propres à chaque endroit. Les ventes annuelles sont constantes parmi toutes les villes et augmentent rapidement pendant les quatre premières années, puis elles ne varient pas d'une ville à l'autre : 4 millions de dollars canadiens pour la petite entreprise et 45 millions de dollars canadiens pour la grande entreprise, de la cinquième année à la vingtième. Les coûts annuels des matériaux de production s'élèvent à 46 % des ventes dans une année donnée.

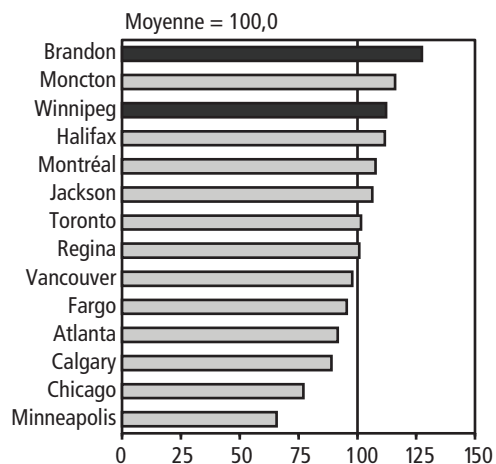
Les coûts suivants propres à un endroit sont également déduits des ventes annuelles :

- les salaires moyens dans le secteur manufacturier;
- les frais locaux des services publics (électricité et téléphone de base);
- les frais d'intérêt sur la dette utilisée pour financer la construction d'usines de fabrication;
- la dépréciation des immobilisations : les coûts de construction (qui varient selon la ville en fonction des salaires locaux du secteur de la construction) ainsi que l'équipement et le matériel (que l'on présume être les mêmes dans toutes les villes).

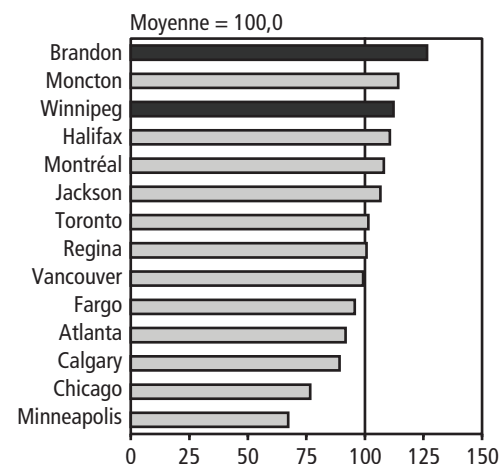
Brandon a les bénéfices nets avant impôts les plus élevés, aussi bien pour les petites entreprises manufacturières que pour les entreprises de plus grande taille, tandis que Winnipeg est au troisième rang pour les deux entreprises modèles.

Une main-d'œuvre instruite, compétente et productive, des frais de services publics peu élevés et des coûts de lancement inférieurs à la moyenne contribuent à rendre l'exploitation d'une usine de fabrication au Manitoba avantageuse en termes de coûts.

Bénéfices nets avant impôts Petite entreprise manufacturière



Bénéfices nets avant impôts Grande entreprise manufacturière



Taux d'imposition réels

Les taux d'imposition réels sont établis en calculant les impôts bruts en tant que proportion des bénéfices nets avant impôts sur la période de vingt ans. Voici les taxes et impôts annuels relatifs à l'exploitation qui sont pris en compte :

- les impôts sur les bénéfices des sociétés;
- les taxes professionnelles et impôts fonciers locaux;
- les impôts sur le capital des corporations et l'impôt de franchise américain;
- les charges sociales;
- les cotisations versées au régime d'indemnisation des accidents du travail;
- les primes de retraite et d'assurance-emploi obligatoires.

Pour les entreprises américaines, on inclut également les cotisations d'assurance-santé payées par l'employeur.

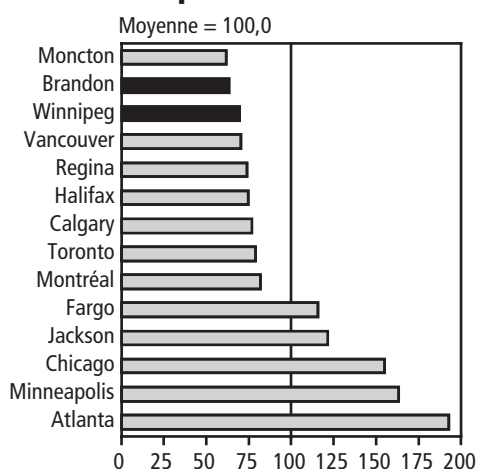
Les dépenses fiscales suivantes qui bénéficient au secteur manufacturier sont également prises en compte :

- les crédits d'impôt à l'investissement;
- les congés fiscaux;
- les déductions pour amortissement accéléré;
- les taux d'imposition préférentiels.

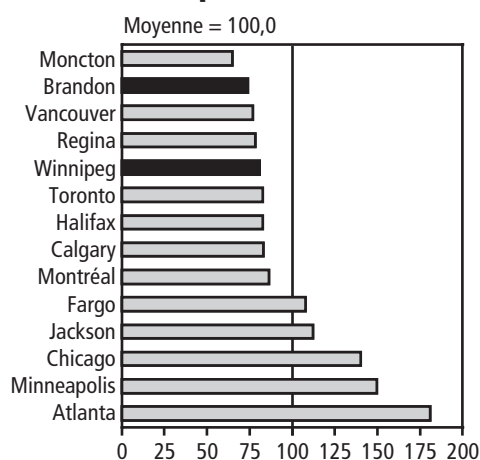
On ne tient pas compte des zones d'encouragement des entreprises, des subventions et d'autres types d'aide financière fournie par le gouvernement et les tierces parties et qui sont assujetties à un processus d'approbation.

Pour les petites et les grandes entreprises manufacturières, les taux d'imposition réels de Winnipeg et de Brandon sont nettement inférieurs à la moyenne. Pour les petites entreprises, seule la ville de Moncton offre un taux plus bas.

Taux d'imposition réels Petite entreprise manufacturière



Taux d'imposition réels Grande entreprise manufacturière

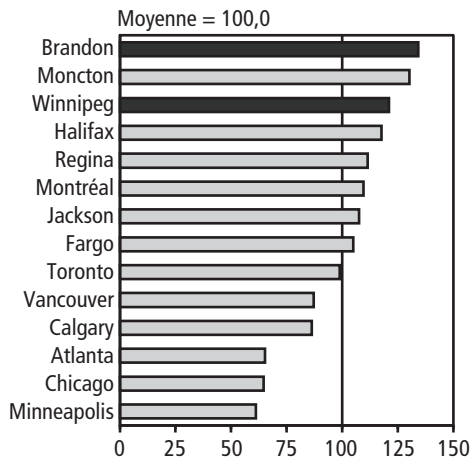


Compétitivité globale

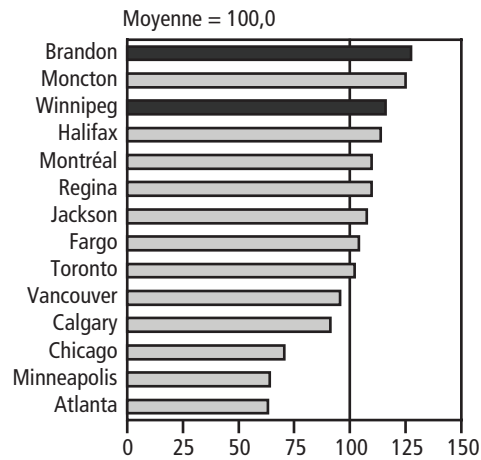
On mesure la compétitivité globale en comparant le taux de rentabilité interne que les entreprises utilisent fréquemment pour prendre leurs décisions se rapportant aux investissements ou au choix de leur emplacement. Le taux de rentabilité interne des entreprises dans chaque ville est calculé en incluant les coûts de lancement et les mouvements de trésorerie sur une période de 20 ans, en actualisant le taux d'intérêt des prêts commerciaux s'appliquant à une entreprise de petite taille et à une entreprise de plus grande taille. Les tableaux suivants illustrent l'effet combiné des coûts, des taxes et des impôts sur le taux de rentabilité interne d'entreprises manufacturières représentatives de petite et de grande tailles dans les villes sélectionnées.

Les taux de rentabilité interne à Brandon et à Winnipeg sont plus élevés que le taux moyen des villes incluses dans le modèle. Tant pour les petites entreprises manufacturières que pour les grandes, Brandon a le meilleur taux de rentabilité interne, et Winnipeg est au troisième rang.

Taux de rentabilité interne Petite entreprise manufacturière



Taux de rentabilité interne Grande entreprise manufacturière



CONCLUSION

Le Manitoba continue à maintenir un environnement très concurrentiel en matière de coûts, de taxes et d'impôts pour les petites et grandes entreprises de fabrication et de transformation.